

**REGLEMENT INTERIEUR**

L`U.S. TREVIEROISE a comme objectifs :

A.      Favoriser et promouvoir la pratique et le développement du football ;

B.      Offrir et assurer la formation auprès de toutes les personnes ayant une licence au sein du club et intéressées par la pratique de football,

C.      Assurer la gestion, l`animation et l`entrainement de toutes les équipes sportives engagées dans les compétitions organisées par le District du Calvados, Ligue de Basse Normandie ou la FFF ;

Obligations des licenciés

L`U.S. TREVIEROISE est ouvert à tous.

 A.    Chaque membre s`engage à produire les différents documents nécessaires pour obtenir la licence (cotisation, photo, visite médicale)

B.    Chaque membre doit apporter sa contribution dans le cadre de ses moyens au bon fonctionnement du club

C.    Chaque membre s`engage à respecter dans son intégralité le présent règlement ;

D.    Chaque membre s`engage à respecter la charte remise à l`inscription

Obligations des joueurs

Tous les joueurs de l` U.S. TREVIEROISE:

A.     Sont tenus de respecter le matériel et les locaux mis à leur disposition. En cas de dégradation volontaire ils en supporteront les frais de remise en état ;

B.     Doivent, à la demande de l`éducateur, participer par tour de rôle à la sortie et au rangement du matériel ;

C.     Sont tenus de laver leurs chaussures dans les espaces réservés à cet effet et en aucun cas dans les douches ou en les tapant sur les murs ;

D.     Ne doivent pas jouer au ballon dans les vestiaires ou dans les locaux du club ;

E.     Doivent participer à tour de rôle au lavage des maillots de l`équipe. Les maillots seront récupérés à la fin de la rencontre et devront impérativement être rendus propres à l’entraînement qui suit.

F.     Doivent s`assurer qu`ils possèdent tout leur équipement pour leurs séances d`entrainement ou leurs matchs. Pour les catégories U6 à U13 les parents sont tenus de prévoir des vêtements en fonction du temps.

Obligations du collectif éducateur

A.     Sont tenus responsables de s`assurer que le matériel est bien rangé dans le local, après le ramassage, en fin de chaque entrainement.

B.     Les éducateurs doivent donner un exemple de sérieux et de responsabilité.

C.     Les éducateurs vont participer au rangement du matériel après les entraînements et les matchs.

D.     Les éducateurs vont toujours être disponibles pour discuter avec les parents ou avec les enfants, mais jamais pour donner des explications sur leurs décisions. Les éducateurs sont tenus responsables pour donner des explications sur leur travail devant le président de l`UST ou le responsable des équipes jeunes.

**LES ENTRAINEMENTS ET LES COMPETITIONS**

Présence aux entrainements

La présence aux entrainements, aux jours et aux horaires fixés par le club, est obligatoire sauf pour une raison valable motivée. En cas de retard injustifié, l`éducateur se réserve le droit de ne pas permettre au joueur concerné de participer à l`entrainement. En addition, pour les cas d`absence prolongée (blessure, maladie, etc.), il est indispensable de prévenir le responsable des équipes jeunes.

Les parents d`enfants qui déposent leur enfant mineur au lieu d`entrainement ou du match, doivent s`assurer que l`éducateur responsable soit présent sur le lieu et que son enfant possède son équipement sportif avant de repartir.

Présence aux matchs

La présence des joueurs convoqués  aux matchs est obligatoire. En cas d`indisponibilité, ils se doivent de prévenir l`éducateur concerné au plus vite. Les convocations seront affichées sur les panneaux prévus à cet effet sur le mur du vestiaire. Si des modifications devaient intervenir, l`éducateur se chargera d`en informer les intéressés.

Les horaires

Les horaires d`entrainement fixés sont ceux du début d`activité. Les joueurs doivent être prêts et en tenue à l`horaire fixé. En ce qui regarde les joueurs mineurs, les enfants sont à récupérer dans les 10 minutes suivant les séances.

Les absences répétées

Si un joueur venait à manquer plusieurs entrainements ou ne pas se présenter à des convocations sans raison valable, le club se réserve le droit de prendre les dispositions nécessaires.

Mise en place des séances et convocations

Seul l`éducateur est responsable des séances d`entrainements mais également des rencontres et notamment de la composition de l`équipe et des remplaçants.

Les accompagnateurs des équipes (dirigeants)

Les accompagnateurs d`équipes (dirigeants) doivent être connus et reconnus par le bureau du club et titulaire d`une licence. Ils ont pour mission d`assister au mieux l`éducateur notamment pour l`accueil des adversaires, l`établissement de la feuille de match, le rangement du matériel. Ils sont chargés également de veiller à l`état des locaux utilisés par leur équipe. Ils doivent respecter les décisions de l`éducateur, ce dernier restant le seul décisionnaire concernant la partie technique. Les dirigeants doivent aussi avertir l`éducateur en cas d`éventuelles difficultés au sein de l`équipe.

**LES DEPLACEMENTS**

Les déplacements seniors s`effectuent par leurs propres moyens.

Concernant les jeunes, pour les séances d`entrainement ou pour les matchs, à domicile ou à l`extérieur, la participation des parents est demandée. Chacun doit s`investir à tour de rôle.

**LES ACCIDENTS ET LES BLESSURES**

Lors d`une séance d`entrainement ou lors d`un match, en cas de blessure conséquente, les licenciés sont tenus de faire une déclaration auprès du secrétariat de club dans les 5 jours suivants l`incident. Cette déclaration auprès de la mutuelle des sportifs peut permettre au licencié de se faire rembourser des frais médicales si ceux-ci n`étaient pas pris en charge par leur sécurité sociale et leur mutuelle complémentaire.

**LES VALEURS EDUCATIVES ET SOCIALES**

Les joueurs, éducateurs, arbitres, dirigeants et parents représentent le club de l’U.S. TREVIEROISE. Leurs comportements envers les joueurs, éducateurs, arbitres, dirigeants et parents adverses doivent être exemplaires. Toute sanction infligée au club par FFF, la Ligue de Basse Normandie ou le District du Calvados pour comportement « anti-jeu », propos injurieux, etc. sera à la charge du licencié.

Par mesure d`hygiène et de sécurité, il est interdit de jeter des déchets sur le sol.